

Le XX^e siècle aura été celui de la création d'un enseignement national de l'architecture en province : 1903 marque la naissance des écoles régionales, 1968 celle des unités pédagogiques et 2008 celle des écoles nationales supérieures d'architecture. En un siècle, l'hexagone aura été ponctué d'établissements qui, régionaux à leur naissance, sont aujourd'hui nationaux. Néanmoins, les provinces n'avaient pas été des déserts jusque-là : il y existait nombre d'écoles municipales dont plusieurs offraient une formation à l'architecture, même si Paris se distinguait par le prestige et l'importance de ses établissements. Que signifie l'organisation d'un enseignement « national » sur l'ensemble du territoire ? Dans quelles perspectives et avec quels moyens a-t-il été créé ? A-t-il été impulsé ou repoussé par les régions auxquelles il était destiné ? C'est l'ensemble de ces questions que cet appel à contributions propose d'aborder, qu'elles soient liées aux politiques engagées par l'État, aux stratégies des villes et des régions, au mode et à la nature des enseignements dispensés ou encore aux parcours prévus et vécus des élèves et des étudiants, aux démarches pédagogiques et aux carrières des patrons et des enseignants.

Les écoles régionales d'architecture ont connu une lente gestation, marquée par la résistance qu'ont opposé l'École des Beaux-Arts et les principales sociétés professionnelles parisiennes à l'Association provinciale qui en réclamait la création. L'histoire en est maintenant bien connue. Leur avènement a eu lieu alors que la Troisième République menait une politique artistique dont l'un des volets visait à « nationaliser le système pédagogique ». Ainsi, dans les années 1880, nombre d'écoles municipales des Beaux-Arts ont-elles été placées sous la tutelle du ministère, devenant régionales. Une vingtaine d'années plus tard, la décision d'ouvrir des écoles régionales d'architecture paraît s'inscrire dans le même mouvement. Les liens cependant n'en ont pas été étudiés. La volonté du ministère a-t-elle été guidée par les mêmes objectifs ? Les unes ont-elles succédé aux autres ? Quinze villes furent pressenties pour accueillir une école régionale d'architecture dont certaines pouvaient s'enorgueillir d'offrir déjà une formation au sein de leur école des Beaux-Arts, telles que Lyon, Nancy, Marseille, Toulouse, Rouen... Leurs réactions furent variées. Quelles raisons ont-elles avancées à leur refus ou leur assentiment ? Quelles personnalités furent sollicitées pour fonder ces nouvelles écoles et comment l'ont-elles été ? Furent-elles choisies dans la sphère locale ou dans le milieu professionnel parisien ? Y eut-il d'ailleurs un moment à partir duquel l'élite parisienne des Beaux-Arts lorgna sur ces écoles régionales ? Quels ont été les moyens alloués par l'État et quels sont ceux qui ont été exigés des municipalités ? Des analyses transversales, confrontant plusieurs situations permettraient d'appréhender les tensions qui opposèrent villes et État dans une démarche qui, de toute évidence, n'a pas fait l'unanimité. « ?

Alors que ces écoles étaient appelées « régionales » et que l'architecture régionaliste était en pleine expansion, Julien Guadet, rapporteur de la commission instituée pour étudier leur création, condamna d'emblée ce qui aurait pu devenir une tendance qu'il considérait, quant à lui, anachronique. A l'heure de l'effacement des différences territoriales, il aurait été rétrograde de cultiver des traditions constructives régionales : « de ces anciennes originalités des régions, on ne peut plus parler qu'au passé » écrivit-il alors. La politique menée durant la Troisième République par le ministère a d'ailleurs été pointée pour son jacobinisme. Cependant, depuis quelques années, des historiens s'attachent à montrer que des stratégies plus fines visaient aussi à valoriser la connaissance de la petite patrie pour mieux préparer les enfants à l'amour de la grande. N'y a-t-il pas eu, au sein des nouvelles écoles régionales, des démarches

analogues sous la forme d'une sensibilisation à l'architecture locale, du développement d'une connaissance de la culture régionale ? A travers les projets scolaires ne pourrait-on pas déchiffrer des traces de telles tendances ? Lorsqu'après la Première Guerre mondiale, le régionalisme devint une doctrine officielle et que, par la suite, l'Exposition internationale de 1937 lui offrit la scène de son « centre régional », n'y eut-il pas un regain d'intérêt de la part des élèves et de leurs maîtres ? Ces derniers eurent-ils un goût pour l'histoire locale et un intérêt pour le patrimoine régional ? Ont-ils été des membres actifs de ces sociétés savantes qui s'étaient multipliées dans toutes les régions depuis le XIXe siècle ? Étaient-ils engagés dans la protection des monuments historiques et de l'architecture vernaculaire ? Durant les années cinquante, lorsque ceux-là, qui avaient été formés durant l'entre-deux guerres, prirent les rennes de l'enseignement et se lancèrent simultanément dans les chantiers de la reconstruction, eurent-ils une sensibilité aux structures et aux architectures anéanties durant la guerre ? L'ont-ils alors transmises à leurs élèves ? Les sujets de concours donnés par l'École des Beaux-Arts et les projets qui y ont été primés en laissent-ils percevoir des échos ? Les sujets de diplômes choisis par les élèves, comme leur expression architecturale en sont-ils marqués ?

Les relations entre les nouvelles écoles régionales et l'école nationale des Beaux-Arts, qui s'était arrogé en 1914 le qualificatif de « supérieure », ont, durant des années, été tendues, en particulier autour de la question des jurys dans lesquels les enseignants des écoles régionales se jugeaient mal représentés. Elles sont mal connues. L'occupation provoqua une recomposition des responsabilités, Lyon assurant pour la zone libre, semble-t-il, le rôle joué par Paris pour la zone occupée ; cela reste à étudier. En 1942, apparut l'idée d'une « école régionale d'architecture d'Île de France » qui elle-même abriterait une « École des hautes études ». La réforme, lancée par Louis Hauteœur, fut abrogée au lendemain de la Guerre, mais en 1945, resurgit l'idée d'une « section d'application des hautes études d'architecture à Paris ». Elle fut à son tour supprimée en 1948, demeurée jusqu'ici un trou noir de l'historiographie. L'idée d'une hiérarchie Paris-province qu'elle emportait avec elle n'en est pas moins demeurée, envenimant les débats jusqu'en 1968. Divers projets de « décentralisation » ont été âprement débattus dans les années cinquante jusqu'à la promulgation du décret de 1962 qui prévoyait le rattachement de chaque école régionale à une école nationale, et la création d'un centre de spécialisation et de recherche à Paris. Elle suscita de grandes manœuvres de la part des écoles désireuses de progresser dans cette nouvelle classification. Peu de choses ont été écrites à ce sujet. L'éclatement des Beaux-Arts en 1968 changea la donne, supprimant toute subordination entre les établissements par la création « d'unités autonomes sur le plan pédagogique », à Paris comme ailleurs. Cette transformation fut vécue tantôt comme une rupture, tantôt comme une continuité et, sur ces situations variées, peu a été écrit. L'initiative ministérielle, qui a émergé dans les années 1990, de compléter le maillage géographique des écoles, puis de lancer des concours pour la réalisation de deux d'entre elles dont le projet pédagogique avait abouti, à Compiègne et à Tours, ainsi que les revers qu'elle a rencontrés, n'ont pas non plus été étudiés jusqu'ici. Au cours de ces décennies, un cadre commun d'enseignement a été défini par le ministère qui, ces dernières années, a été modifié par l'intégration d'exigences universitaires et européennes (LMD). Les tensions se sont déplacées, moins vives aujourd'hui peut-être entre Paris et la province. Cela reste à interroger.

La prééminence parisienne a été fortement ressentie par les élèves sur lesquels l'École des Beaux-Arts, quai Malaquais, a exercé un magnétisme qui ne s'est pas démenti au fil des années. Tous ceux qui avaient quelque ambition et qui, pour certains, souhaitaient tenter le Prix de Rome, montaient à la capitale. Aussi, dès 1908, les transferts furent-ils limités ; il fut décrété que seuls ceux qui avaient intégré la première classe pourraient y prétendre ; une mesure qui fut maintenue pour l'essentiel jusqu'en 1968. Quelle fut l'ampleur de cette transhumance ? Ces mouvements, très sensibles chez les élèves, bien que jamais quantifiés, sont plus difficiles à

cerner chez les patrons et leurs assistants qui, généralement, avaient une agence dans la région dans laquelle ils enseignaient. Cet usage habituel n'a toutefois pas été exclusif. Durant les années cinquante, lorsque les écoles régionales prenaient de l'ampleur et que les architectes agréés par le ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme intervenaient dans tout l'Hexagone, il y en eut qui associèrent à leur présence sur les chantiers d'une région, leur intervention dans l'école la plus proche. Le phénomène s'est poursuivi au-delà de 1968, lorsque l'augmentation sensible des effectifs ainsi que l'ouverture et la recomposition des écoles augmentèrent les besoins d'encadrement. Alors que le nombre d'enseignants était multiplié par cinq, il est à parier qu'il s'accrut. Dans quelle mesure la composition de ce corps enseignant a-t-elle eu une dominante locale dans les écoles de province ? La titularisation et l'instauration, en 1992, d'un concours de recrutement national l'ont bousculée, entraînant l'arrivée d'architectes qui n'entretenaient a priori aucun lien ni avec la ville, ni avec la région dans laquelle ils étaient censés s'installer. Parallèlement, la possibilité offerte aux étudiants, par l'instauration du LMD, de changer d'école à l'issue de leur licence, n'a pas manqué d'en attirer certains. Ont-ils toujours plébiscité la région parisienne ? Ainsi, qu'ils s'agissent des uns ou des autres, il vaudrait d'interroger cette attirance qu'a exercé la capitale au long du XX^e siècle.

Anne-Marie Châtelet, Marie-Jeanne Dumont, Daniel Le Couédic.

Les propositions sont à envoyer avant le lundi 18 mai 2020 à amandinediener@wanadoo.fr. Elles se composeront d'un argumentaire d'une page environ, accompagné de la mention des sources mobilisées et d'une bibliographie succincte, ainsi que d'un court CV.